

Demande de rente de retraite du Régime de rentes du Québec

Vous pouvez faire votre demande de rente de retraite en utilisant notre service en ligne *Mon dossier* au www.retraitequebec.gouv.qc.ca. Si votre situation le permet, vous connaîtrez immédiatement le montant de votre rente.

Nous vous suggérons de demander votre rente de retraite du Régime de rentes du Québec trois mois avant le moment où vous désirez la recevoir. Toutefois, vous ne pouvez pas la demander plus de 12 mois à l'avance.

Rente de retraite

Pour être admissible à la rente de retraite, **vous devez être âgé d'au moins 60 ans** et avoir cotisé au Régime de rentes du Québec pour au moins une année. Il n'est pas nécessaire d'avoir cessé de travailler pour avoir droit à votre rente.

Si vous avez moins de 65 ans et **si vous êtes invalide ou avez cessé de travailler en raison de votre état de santé**, il pourrait être avantageux pour vous de demander la rente d'invalidité. Si c'est votre cas, ne tardez pas à le faire.

Montant et début de la rente

Le montant de la rente de retraite varie selon les revenus de travail sur lesquels vous avez versé des cotisations au Régime et le nombre d'années pour lesquelles vous avez cotisé.

Il varie également selon votre âge au moment où la rente débute. À l'âge de 65 ans, vous recevrez le plein montant de la rente (100 %) auquel vous avez droit en fonction de vos cotisations. Le montant sera réduit si votre rente débute avant l'âge de 65 ans, mais il sera augmenté si elle débute après cet âge.

Vous avez moins de 65 ans

Si vous êtes né avant 1954, votre rente sera **réduite** de 0,5 % pour chaque mois qui sépare le début de votre rente et votre 65^e anniversaire.

Par contre, **si vous êtes né en 1954 ou après**, votre rente sera **réduite** d'un facteur variant entre 0,5 % et 0,6 % pour chaque mois qui sépare le début de votre rente et votre 65^e anniversaire. Ce facteur de réduction sera établi en fonction du montant de votre rente de retraite.

Le pourcentage de réduction établi au début de votre rente s'appliquera pendant toute la durée de votre retraite.

La rente débutera à la **dernière** des dates suivantes :

- le mois suivant votre 60^e anniversaire;
- le mois suivant la date de réception de votre demande;
- le mois choisi dans votre demande si vous désirez la recevoir plus tard.

Vous avez 65 ans ou plus

La rente sera **augmentée** de 0,7 % pour chaque mois écoulé entre votre 65^e anniversaire et le début de votre rente, jusqu'à un maximum de 42 % à 70 ans. Le pourcentage d'augmentation établi au début de votre rente s'appliquera pendant toute la durée de votre retraite.

La rente débutera à la **dernière** des dates suivantes :

- le mois suivant votre 65^e anniversaire;
- le 11^e mois précédant celui de la réception de votre demande (rente rétroactive);
- le mois choisi dans votre demande si vous désirez la recevoir plus tard.

Vous pourriez donc recevoir une **rente rétroactive d'au plus 12 mois** (incluant le mois de réception de votre demande), qui ne peut pas débuter avant votre 65^e anniversaire. Cependant, si vous choisissez de recevoir une rente rétroactive, le montant de votre rente mensuelle sera **moins élevé** que si vous attendez plus tard pour la recevoir.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du calcul de la rente de retraite en fonction de l'âge au moment du début de la rente, veuillez consulter notre site Web au www.retraitequebec.gouv.qc.ca. Vous y trouverez aussi des outils pour vous aider à faire un choix éclairé.

Suite au verso

Versement de la rente

La rente de retraite est :

- payable **à la fin du mois** à partir duquel vous avez droit à la rente. Par exemple, si vous y avez droit à partir d'avril, le versement sera fait à la fin d'avril;
- indexée, en janvier de chaque année, en fonction du coût de la vie;
- imposable. Vous pourrez demander que des retenues d'impôt soient faites sur votre versement, par Internet ou téléphone, dès que votre demande de rente sera acceptée.

Prestations d'autres organismes

Vous ne pouvez pas recevoir la rente de retraite avant 65 ans si vous recevez une indemnité de remplacement du revenu non réduite de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), ou si vous avez droit à une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et que nous vous reconnaissons invalide pour la même raison.

Si vous recevez ou devez recevoir des prestations d'autres organismes, publics ou privés, vérifiez auprès d'eux si le fait de recevoir une rente de retraite du Régime de rentes du Québec peut entraîner une réduction de ces prestations.

Notez également que vous ne pouvez pas recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec si vous recevez déjà la pension de retraite ou des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (autres que la pension de la Sécurité de la vieillesse).

Travail à l'extérieur du Canada

Si vous avez participé à un régime de sécurité sociale à l'étranger, vous pourriez avoir droit à une pension de ce régime. La rente de retraite du Régime de rentes du Québec n'est pas réduite si vous recevez une pension d'un autre pays.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de cette demande. Le fait de ne pas les fournir dans les sections obligatoires peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le rejet. Seul notre personnel autorisé a accès à ces renseignements lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions: leur communication à des tiers ne peut se faire que dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la personne concernée par ces renseignements de les consulter et de les faire rectifier.

Délai de réponse

Dans notre Déclaration de services aux citoyens, nous nous engageons à répondre à une demande de rente de retraite dans un délai de 40 jours.

De plus, vous pouvez consulter en tout temps le service en ligne *Mon dossier* pour suivre le cheminement de votre demande.

Nous pouvons, au besoin, exiger une preuve de naissance. Nous nous réservons également le droit de vérifier tous les renseignements fournis.

Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet

Mon dossier

Accédez à votre dossier
en tout temps

www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Par téléphone

Région de Québec : **418 643-5185**

Région de Montréal : **514 873-2433**

Sans frais : **1 800 463-5185**

4. Renseignements sur les enfants

Certaines conditions peuvent faire augmenter le montant de votre rente de retraite :

- Si vous avez reçu des prestations familiales du Québec ou du Canada pour des enfants.
- Si vous étiez admissible à des prestations familiales, mais que vous n'en avez pas reçu en raison de votre revenu familial trop élevé.

4.1 Au cours de votre vie, **avez-vous eu, adopté ou pris en charge** des enfants (peu importe leur âge actuel)?

Oui Non. Passez à la **section 5**.

4.2 Avez-vous reçu **à votre nom** des prestations familiales pour des enfants ou, si vous n'en avez pas reçu, était-ce en raison d'un revenu familial trop élevé? (Ces prestations sont habituellement versées à la mère.)

Oui. Remplissez ce qui suit. Non. Passez à la **section 5**.

Renseignements sur les enfants			
1^{er} enfant			
Nom de famille à la naissance		Prénom	
Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu)	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans)
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'arrivée au Canada	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada	
2^e enfant			
Nom de famille à la naissance		Prénom	
Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu)	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans)
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'arrivée au Canada	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada	
3^e enfant			
Nom de famille à la naissance		Prénom	
Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu)	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans)
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'arrivée au Canada	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada	
4^e enfant			
Nom de famille à la naissance		Prénom	
Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu)	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans)
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'arrivée au Canada	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada	
S'il y a plus de quatre enfants, inscrivez les renseignements additionnels à la section 8.			

4.3 De la naissance de chaque enfant jusqu'à son 7^e anniversaire, y a-t-il eu des périodes où vous n'avez pas reçu de prestations familiales **à votre nom**? Oui Non

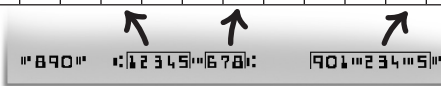
4.4 Depuis sa naissance ou son arrivée au Canada jusqu'à son 7^e anniversaire, chaque enfant a-t-il **toujours résidé avec vous au Canada**? Oui Non

7. Inscription au dépôt direct

Veillez fournir vos coordonnées bancaires pour adhérer au dépôt direct. Vous recevrez le versement de votre rente directement dans votre compte d'un établissement financier canadien.

Le compte indiqué doit être à votre nom, ou au nom du bénéficiaire si vous faites la demande à sa place.

Si vous recevez déjà une rente du Régime de rentes du Québec par dépôt direct, vos prestations seront versées dans le même compte bancaire. Dans ce cas, vous n'avez pas à remplir cette section.

Nom de l'établissement financier	Numéro de la succursale (transit)	Numéro de l'établissement	Numéro de compte (folio)
Adresse de l'établissement financier			

8. Autres renseignements

Utilisez cet espace au besoin. Avant chaque renseignement fourni, indiquez le numéro de la question à laquelle il fait référence.

Avant de transmettre ce formulaire, assurez-vous d'avoir bien rempli toutes les sections et inscrit votre numéro d'assurance sociale aux endroits indiqués pour éviter que le traitement de votre demande soit retardé.

9. Déclaration

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Si vous avez rempli ce formulaire pour une autre personne, veuillez fournir les renseignements demandés ci-après.

À quel titre avez-vous rempli ce formulaire (tuteur, mandataire, etc.)? _____

Sexe	Nom de famille	Prénom	
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Adresse (numéro, rue, appartement)		
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone	Autre		Poste
Au domicile	ind. rég.		ind. rég.
Si vous êtes un particulier , indiquez également les renseignements suivants.			
Votre numéro d'assurance sociale	Votre date de naissance	Nom de famille de votre mère à sa naissance (sans son prénom)	
	année	mois	jour

**Transmettez-nous en ligne ce formulaire et les documents requis au www.retraitequebec.gouv.qc.ca.
Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.**

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire et les documents requis à l'adresse suivante :
Retraite Québec, case postale 5200, Québec (Québec) G1K 7S9